RÉSISTONS ENSEMBLE

CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°27 • Février 2005

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net
Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Violence légale, tous frais payés

L'Armée de terre va lancer, en février, sa campagne de recrutement 2005. 4000 postes sur 17000 seront réservés aux « jeunes en difficultés d'intégration sociale ». Le général Thierry Cambournac, responsable national du recrutement dans l'Armée de terre a déclaré sur TF1.fr : *« Engager un voleur de mobylette ou un taggeur ne me pose aucun problème, à condition qu'il accepte ensuite les règles du soldat »*. La porte de l'« aventure » s'ouvre devant le jeune : Afghanistan, Côte d'Ivoire…, les « opérations extérieures ». Dans le « civil », le voleur de mobylette risque des mois de prison, un taggeur la mort, comme le jeune Mickaël. Sous l'uniforme, une fois acceptée la « règle du soldat », c'est-à-dire l'obéissance absolue aux chefs, tout est oublié et tout est permis. Le « jeune en difficulté » va être obligé de tirer, comme en Côte d'Ivoire, sur la foule des manifestants, il est là pour ça, pour tuer (et éventuellement pour se faire tuer). Les 4000 postes sont, de toute façon, une goutte d'eau par rapport aux centaines de milliers de jeunes qui sont en galère, mais le message est symbolique : passez de l'autre côté de la barrière, on vous donne le droit à la violence légale, tous frais payés.

> Contrôle VIP

Le 6 janvier dernier, un conducteur de scooter se fait contrôler par trois policiers à vélo qui lui reprochent d'avoir grillé un feu rouge. Il n'a pas les papiers de son véhicule sur lui. L'homme est tutoyé, insulté, emmené au poste et menotté à un radiateur : il est noir, les injures racistes pleuvent. Au bout de deux heures, il est relâché avec cinq contraventions en poche. Mais l'homme arrêté « n'est pas n'importe qui », comme le dit le *Nouvel Observateur* du 22 janvier. Avocat connu, défenseur, par exemple, d'un des accusés dans le procès des écoutes de l'Elysée, maître Ursulet a aussi exercé des responsabilités politiques au RPR. Sitôt sorti, l'avocat s'est rendu dans le bureau du procureur, et celui-ci a saisi l'Inspection Générale des Services, la « police des polices ». Cette histoire n'est une « bavure », comme disent les journaux, que parce qu'il s'agit d'un avocat. Quand la même histoire arrive à « n'importe qui », c'est le fonctionnement ordinaire de la police, ni plus ni moins : il s'agit d'une affaire on ne peut plus banale pour la catégorie sociale habituellement visée par les contrôles de police. Maître Ursulet a avoué que, bien qu'avocat depuis vingt-cinq ans, c'est seulement depuis sa mésaventure qu'il a compris ce que lui disaient ses clients quand ils lui parlaient des violences policières…

> SUR LE VIF

Même pas peur à Montpellier

Dans le cadre de la semaine de reflexion et d'action *Même pas peur*, organisée à Montpellier à la suite de la répression du carnaval 2004, deux débats ont eu lieu avec des membres du Réseau : sur outrage et rébellion le lundi 31 janvier, et sur les lois sécuritaires le mardi 1er février.
Au début de la rencontre sur outrage et rébellion, qui rassemblait près de 70 personnes, ont été projetés le film du collectif de Saint-Denis, Des gens comme nous, et le petit film sur l'outrage réalisé pour le FRAP de Paris 2004. La distribution de l'A4 sur l'outrage réalisé par des membres de *Résistons Ensemble* a été l'occasion de faire à nouveau le point sur ce délit. Sont ensuite intervenus Brice Petit, un professeur de littérature poursuivi pour outrage, un étudiant de Montpellier également condamné pour ce délit et des membres du comité de soutien des inculpés du carnaval. Enfin, on a pu entendre des témoignages spontanés venus de la salle sur les exactions de la police couvertes par la justice.
Le débat sur les lois sécuritaires du lendemain a rassemblé une soixantaine de personnes. Après un point sur ces lois fait par des membres du Cicade et de la CGA de Montpellier et des membres du *Guide juridique*, le débat a permis d'élargir la question à celle du contrôle social en général.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Démonstration de force 8 000 policiers se livrant à des contrôles autour de 1 200 établissements scolaires : c'est l'opération aux allures de rafle organisée en janvier par le ministre de l'Intérieur Villepin. Il s'agissait surtout d'envoyer un message : on supprime des postes dans les lycées, mais on déploie des flics autour. C'est la philosophie gouvernementale qu'on retrouve également dans l'avant-projet de loi sur la « prévention » : prévenir la délinquance, ce n'est pas chercher un remède à ses causes, ce n'est pas éduquer, c'est contrôler.

Le récent rapport Benisti Voilà plus d'un an qu'une loi dite de « prévention de la délinquance » est en préparation. Le dernier avant-projet en date est un rapport remis au ministre de l'Intérieur fin 2004. Le concept très particulier de « prévention » se confirme d'avantage. Il vise les enfants dès leur plus jeune âge. Il s'agit de dépister et suivre les individus ou groupes sociaux potentiellement « à risque » (ceux connaissant des *« difficultés sociales, éducatives ou matérielles »* – avant-projet Sarkozy), le tout en institutionnalisant la délation, un *« renforcement des échanges d'information »* avec les flics. Le fait de parler à son enfant de deux ans dans une langue étrangère est décrit comme étant un facteur de risque favorisant la délinquance que la société se devra de corriger en interdisant aux parents de parler leur *« patois »* (dans le texte). Évidemment la « déviance », si elle persiste, mènera tout droit à l'internat ou au centre fermé avec cours intensifs de (ré-)éducation civique…

Nous ne porterons jamais le képi ! 4 000 éducateurs, travailleurs sociaux, étudiants-éducateurs et quelques (trop peu) personnels de l'Education nationale ont défilé pendant trois heures le 3 février à Paris pour manifester leur résistance face aux lois répressives Vaillant, Sarkozy, Perben et le dernier projet de loi de « prévention de la délinquance ». Les mots d'ordre scandés résument bien leur détermination : *« L'insécurité dans les quartiers c'est le chômage et la pauvreté ! Educateur pas délateur ! Pauvreté n'est pas délinquance ! Travailleurs sociaux pas collabos ! Liberté et démocratie, nous ne porterons jamais le képi ! »*

info : http://www.abri.org/antidelation/

École/Police : même combat ? Ça se passe au lycée professionnel « sensible » H. Guimard à Paris. Début février, un élève, mineur, vole le portable d'un prof. Il porte plainte. Les policiers viennent au lycée, menottent l'élève et le poussent ainsi à travers la cour jusqu'à leur voiture. La grande majorité des profs n'a pas été choquée par l'entrée de la police et par l'arrestation d'un de leurs élèves, mineurs, à l'intérieur du lycée. Ils trouvent même ça bien. Il faut qu'il paye…

Bouge qui bouge, le procureur fait appel, les policiers boycottent Bouge qui Bouge de Dammarie-les-Lys a lancé un procès, sans illusions, contre 3 policiers pour violation de domicile et de mise en danger de la vie d'autrui. Un seul des trois accusés a été reconnu, le 3 janvier, coupable de violation de domicile et condamné à payer une amende. Même ça, c'était trop. Le procureur a fait appel et les policiers ont boycotté le tribunal de Melun. La justice et la police vont-elles se fâcher ? Pas de danger : *« Attention, tempère un policier, il ne s'agit pas d'un divorce ! On tient juste à marquer le coup pour montrer à la justice qu'il y a des limites à ne pas dépasser. »* Le message est clair : il y a deux justices en France : une pour les jeunes des quartiers, pour les prolétaires et une autre pour les policiers.

À Drancy, un débat sur les « bavures » policières

Octobre 2004, le maire de Drancy et député UDF J.-C. Lagarde et les syndicats de police « Alliance » et « Synergie Officiers » portaient plainte contre un CD de rap distribué aux collégiens et lycéens de Bobigny. Motif : le disque contiendrait des *« propos injurieux à l'encontre des policiers et appels à la haine raciale et à la violence »*. Face à cela, s'ajoutant aux nombreux témoignages de mauvais traitements policiers recueillis par l'association *Solidarité 93*, cette dernière et le collectif de rappeur *Nemesis* à l'origine du CD ont organisé le samedi 29 janvier une soirée débat et témoignages. Dans une salle bien remplie, les artistes incriminés ont pu développer leur combat pour la liberté d'expression mené depuis et concrétisé par la sortie d'un morceau de rap collectif. La seconde partie de la soirée a été consacrée aux « bavures policières » avec deux axes de réflexion annoncés, la connaissance juridique et l'organisation d'un rapport de force…

Roland Veuillet, une première victoire Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est prononcé, mardi 25 janvier, pour l'annulation de toute forme de sanction contre Roland. C'est une reconnaissance implicite du fait que la mesure disciplinaire qui le frappe est un acte arbitraire de répression anti-syndicale. Ce n'est qu'un avis consultatif, la bataille continue pour que Fillon annule effectivement les sanctions.

La police dégage l'accès de l'usine Sediver

Le conflit entre la direction et les ouvriers se poursuit. Un escadron d'une centaine de gendarmes mobiles a pris position, mardi 25 janvier à 6 heures, sur le site de Saint-Yorre (Allier) et en a dégagé l'accès occupé par les salariés. Ils s'opposaient aux projets de démantèlement de l'usine. Dans les quartiers, dans les usines, le dernier mot du pouvoir, c'est la matraque.

> AGiR

« Les policiers sont pourtant les derniers tenants de l'ordre public…



…au prix de leur intégrité physique et morale. Alors, qu'un journaliste s'en prenne à eux, c'est pitoyable ! » disait au tribunal le policier qui accusait de violence Patrick Brosselin lors de son procès le 14 janvier. Son « crime » a été de vouloir intervenir lors des violences policières à la station Saint-Lazare, à Paris. Comme d'habitude c'est l'agresseur, le policier, qui prétend être la victime. La procureure réclame l'indemnisation du policier et deux mois de prison avec sursis s'il ne s'exécute pas. **Le jugement sera rendu le 11 février au TGI de Paris.**

Bouge qui bouge contre Mignon

Le procès intenté par l'association *Bouge qui Bouge* de Dammarie-les-Lys contre le député-maire de Melun (77), Claude Mignon, pour diffamation, qui devait avoir lieu ce mercredi 5 janvier, a été repoussé, suite à la demande de l'avocat de Mignon. **L'audience se tiendra finalement le mercredi 23 février à 14 h au TGI de Melun. Venez nombreux pour soutenir la lutte !**

Procès des mutins de Clairvaux

Le 19 janvier, lors du procès de la mutinerie de Clairvaux, l'avocate générale a requis la confirmation des peines : de 18 mois à 7 ans de prison.
L'affaire a été mise en délibéré au 16 février.
Infos : http://vivelesmutins.freeservers.com/